



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 13 avril 2023 à 16 h 25 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2023-301*

AIDE ADDITIONNELLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET COULOMBE (ACL-7046)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau appuie la réalisation de projets de logements abordables dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles du marché de la construction ont des impacts importants qui mettent en péril la réalisation de projets, alors que les taux d'inoccupation à Gatineau sont parmi les plus bas au Québec et que les loyers sont parmi les plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE le projet ACL-7406, dit le projet Coulombe, est un projet de 93 logements, et l'un des seuls projets situés dans le secteur de Hull hors de l'île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le projet ACL-7406 se distingue par la mixité des clientèles auxquelles il s'adresse, soit 54 unités destinées aux familles et 39 unités pour des personnes semi-autonomes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se distingue par l'inclusion d'un espace communautaire de 250 m² incluant une salle à manger et une cuisine communautaire, une salle communautaire, une salle polyvalente et un salon de coiffure, un bureau de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des éléments novateurs au plan de l'efficacité énergétique (résistance thermique supérieure à Novoclimat) et par l'intégration de la domotique dans les unités du Volet 2, qui permettra d'assurer une supervision des personnes en perte d'autonomie 24 heures sur 24 en cas de problème;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des résultats de l'appel d'offres pour la construction, le projet ne pourra se réaliser sans l'octroi d'une aide additionnelle de 10 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement a été prolongé une première fois pour chercher à trouver des sources additionnelles de financement et que ce cautionnement prend fin le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises par le Groupe Habitations populaires du Québec incluent une demande de financement dans le cadre du programme ICRL-3, mais qu'il n'est pas possible d'avoir une confirmation pour le 14 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros CM-2022-233 et CM-2023-262, la Ville de Gatineau a bénéficié d'une contribution financière de 67 627 363 \$ dans le cadre d'une convention de subvention pour le financement de projets d'habitation conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec pour soutenir quatre projets spécifiques et financer des projets à venir;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles pour soutenir d'autres projets et qu'avec l'accord de la Société d'habitation du Québec, la Ville peut verser une aide additionnelle pour soutenir des projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accorder une aide financière additionnelle de 10 millions de dollars au Groupe Habitations populaires du Québec pour la réalisation du projet ACL-7046, cette aide provenant des sommes disponibles de la Convention de subvention pour le financement projets d'habitation conclue le 31 mars 2022 et amendée en mars 2023;
- d'exiger du Groupe Habitations populaires du Québec qu'il verse à la Ville de Gatineau toute aide financière obtenue dans le cadre du programme ICRL-3, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour renflouer l'enveloppe disponible pour assurer le soutien aux projets de logement abordable;
- d'autoriser le trésorier à verser au Groupe Habitations populaires du Québec la subvention selon les conditions établies dans le cadre de ce programme;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2023.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif